



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

REGLES DU CERTIFICAT DE DROIT FRANÇAIS ET INTERNATIONAL

« Certificat **Elémentaire** de Droit Français et International » :

Destiné aux étudiants en programme d'échange de la filière Droit présents à Panthéon-Assas pour uniquement un semestre.

« Certificat **Supérieur** de Droit Français et International » :

Destiné aux étudiants en programme d'échange de la filière Droit présents à Panthéon-Assas pour l'année universitaire complète.

Un étudiant en programme d'échange présent toute l'année à Panthéon-Assas ne peut pas choisir de valider uniquement le Certificat Elémentaire : si l'étudiant reste toute l'année, il passera automatiquement le Certificat Supérieur.

Pour valider le Certificat de Droit Français et International, les étudiants devront suivre, chaque semestre :

2 matières avec "TD" (TD = cours en petites classes de 35 étudiants environ) *en droit français ou international* (liste des matières autorisées disponible au service de l'Action Internationale)
+ 3 matières sans TD (à choisir dans le programme des cours)
= 5 matières par semestre au total.

ATTENTION :

Le nombre **minimum de 5 matières par semestre** doit être strictement respecté.

Les étudiants souhaitant valider le Certificat Supérieur ne sont pas autorisés à suivre moins de 5 matières (2 matières avec TD + 3 matières sans TD) par semestre.

Si certains étudiants souhaitent suivre plus de 2 + 3 matières par semestre, c'est tout à fait possible mais il est conseillé de ne pas choisir trop de matières afin d'éviter les échecs. Le service de l'Action Internationale sélectionnera les meilleurs résultats lors du calcul de leur moyenne globale. Ainsi, en fin de compte, ce sont bien les résultats de 2 matières avec TD + 3 matières sans TD par semestre qui seront retenus pour le calcul de la note finale du Certificat.

La règle des « 2+3 par semestre » permet aux étudiants en programme d'échange ERASMUS d'obtenir les 30 ECTS par semestre qui sont souvent demandés par les universités d'origine.

En effet, pour la filière Droit :

Matière avec TD : 9 ECTS
+ Matière avec TD : 9
+ Matière sans TD : 4
+ Matière sans TD : 4
+ Matière sans TD : 4
= 30 ECTS par semestre

Le Certificat est validé à la condition d'obtenir une note globale de 10/20, la moyenne globale permettant de compenser toutes les matières entre elles.

Les deux matières avec TD doivent être sélectionnées parmi la liste des cours suivants :

Semestre 1

1047	Droit des affaires I (droit des sociétés) (L3)
1023	Procédure pénale (jugements et voies de recours) (M1)
1028	Procédure civile spéciale (M1)
1065	Droit civil (les obligations) (L2)
1076	Droit civil III (régimes matrimoniaux) (M1)
1101	Droit civil I (Droit du crédit) (M1)
1002	Droit de la concurrence (interne et communautaire) (M1)
1071	Droit civil 2 (droit patrimonial de la famille) (M1)
1076	Droit civil 3 (régimes matrimoniaux)
1150	Droit civil I (contrats spéciaux) (L3)
1189	Contentieux social (civil, pénal et administratif) (M1)
1190	Droit fiscal des affaires I (M1)
1219	Droit international privé I (M1)
1259	Droit des affaires I (entreprises en difficulté) (M1)
1281	Droit pénal spécial (M1)
1317	Droit de la protection sociale (M1)
1325	Droit du travail I (relations individuelles de travail) (L3)
1380	Introduction à l'étude du droit et droit civil (L1)
1414	Procédure civile (L3)
2020	Contentieux administratif (L3)
2021	Contentieux constitutionnel (M1)
2055	Droit administratif (L2)
2062	Droit constitutionnel I (L1)
2095	Droit de l'Union européenne I (L3)
2104	Droit international public I (L3)
2113	Droit international économique (M1)
2144	Droit public de l'économie I (M1)
2191	Droit du service public (M1)
2355	Droit de l'urbanisme (M1)
3060	Histoire du droit de la famille (L3)
3114	Histoire du droit administratif (L3)

Nb : Les 3 autres matières sans TD doivent être sélectionnées dans le planning des cours de droit (Licence 1 à Master 1).